

PRÉSENTATION DU SAGE ET DU PTGE ALLIER AVAL

6 NOVEMBRE 2025

1. PRÉSENTATION DU SAGE, DU PTGE ALLIER AVAL ET DE L'ÉTUDE HMUC ALLIER

LE BASSIN ALLIER AVAL

Superficie : 6 344 km²

Régions concernées : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val de Loire

Départements concernés : Allier, Cher, Haute-Loire, Nièvre et Puy-de-Dôme

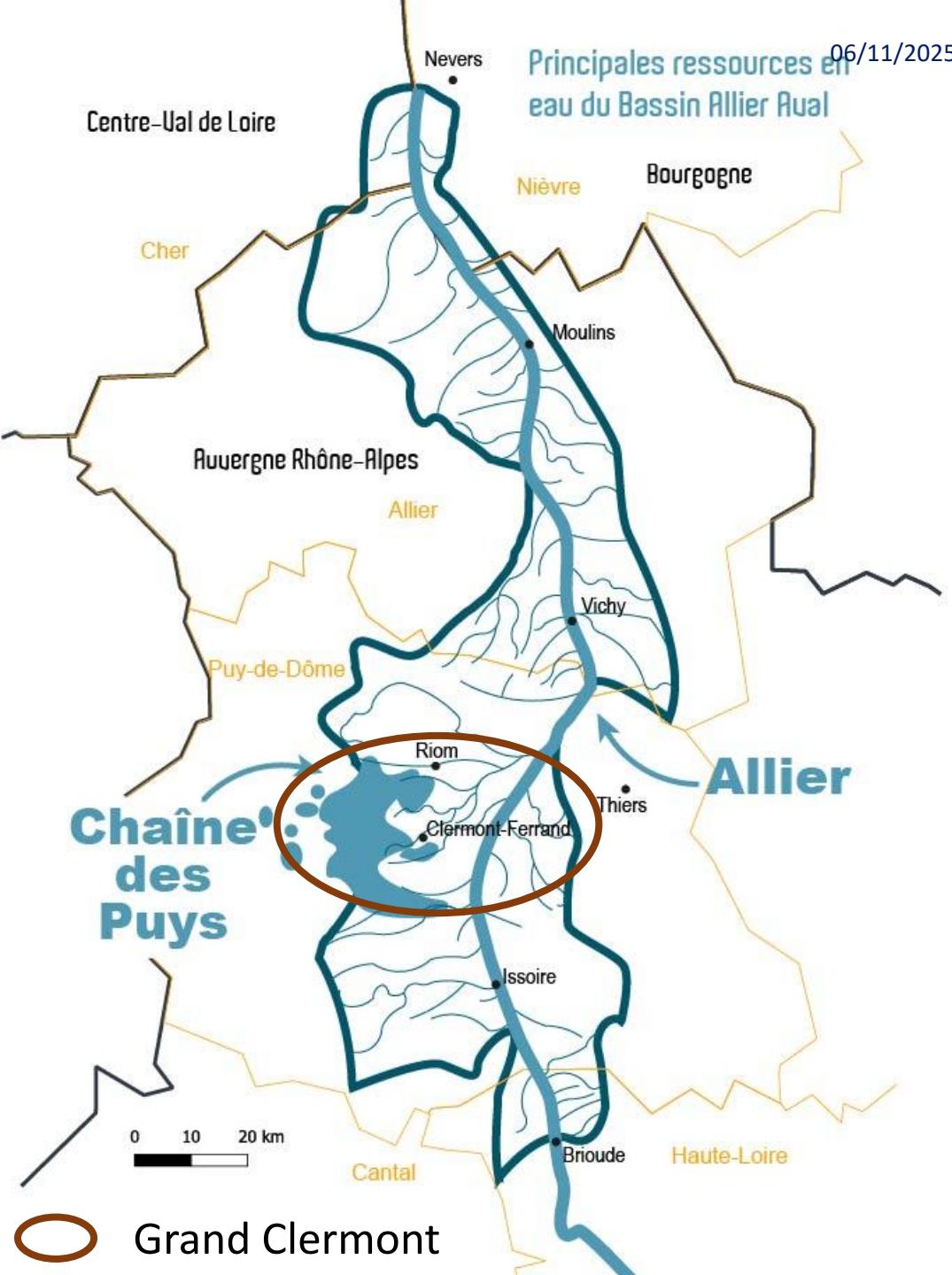
Nombre d'EPCI concernés : 27 EPCI (7 Allier, 2 Cher, 3 Nièvre, 12 Puy-de-Dôme, 3 Haute-Loire)

Nombre de communes concernées : 463 communes (128 communes de l'Allier, 8 communes du Cher, 31 communes de la Haute-Loire, 14 communes de la Nièvre, 282 communes du Puy-de-Dôme)

Nombre d'habitants : 780 000 habitants

Linéaire de la rivière : 4810 km

Nombre de masses d'eau concernées : 123 Masses d'eau (98 masses d'eau superficielles, 8 masses d'eau plans d'eau ; 17 masses d'eau souterraines) – bassin Loire-Bretagne





Echelle européenne : DCE

- Fixe le cadre pour la gestion de l'eau
- Objectifs de résultats (bon état des eaux)

Echelle nationale : LEMA

- Traduction de la DCE
- Précise et renforce la portée des SAGE

Echelle hydrographique : SDAGE

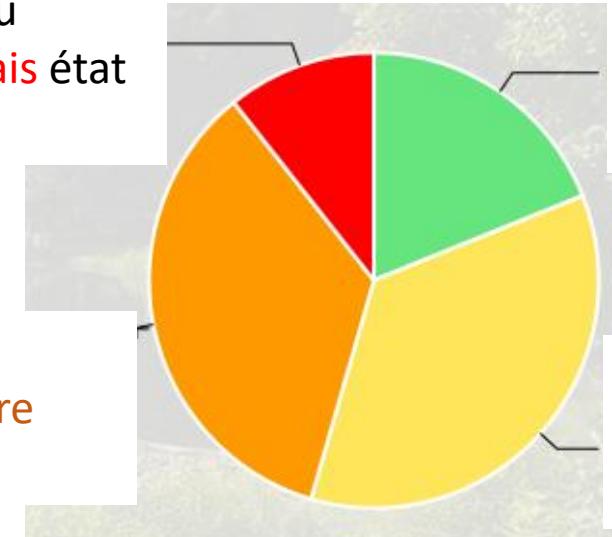
- Décentralisation de la politique de l'eau
- Intégration des objectifs DCE

Echelle locale : SAGE

- Outil de mise en œuvre de la DCE
- Déclinaison du SDAGE Loire-Bretagne



10,7% des masses d'eau superficielles en **mauvais** état écologique

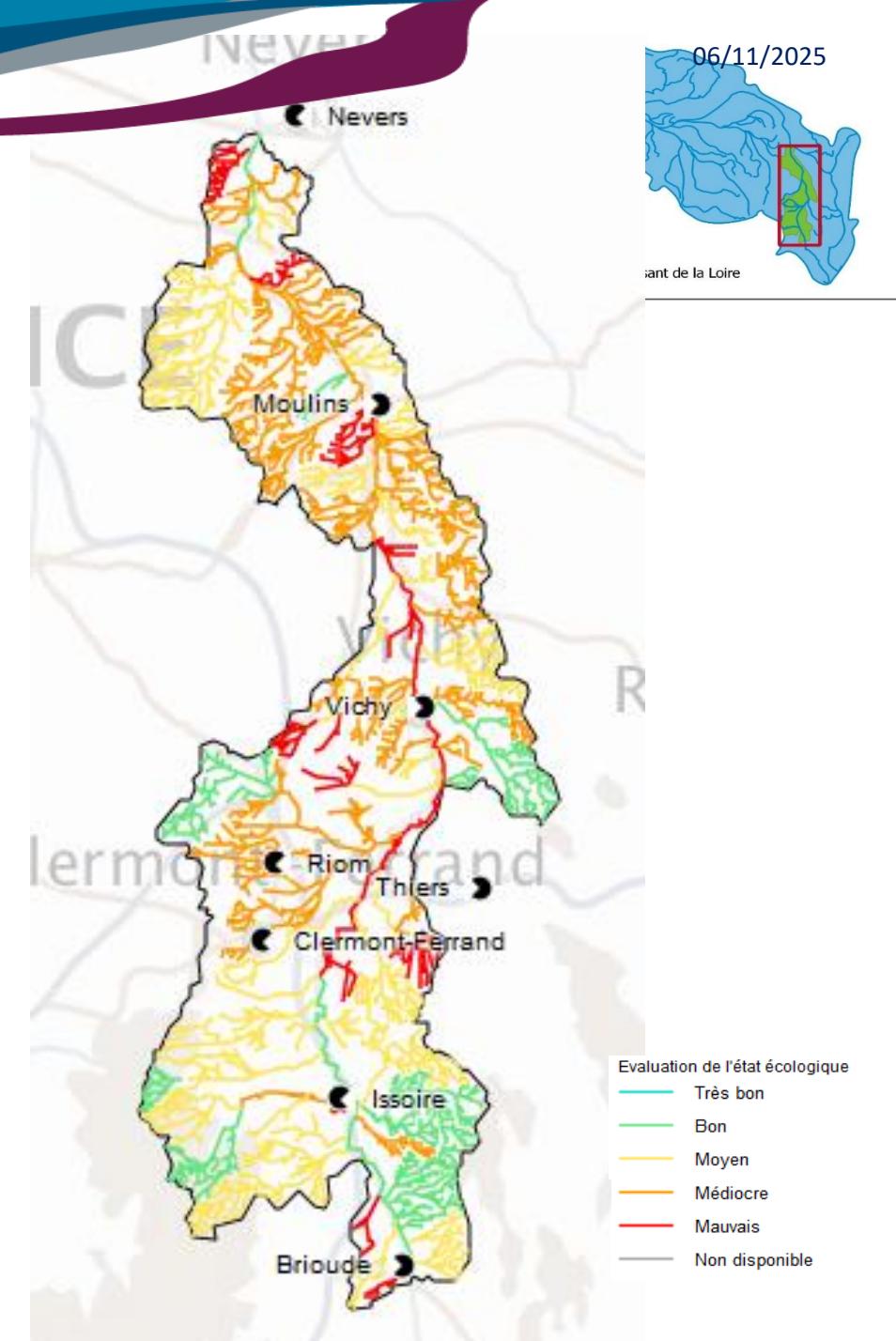


19% des masses d'eau superficielles en **bon** état écologique

35,6% des masses d'eau superficielles en **moyen** état écologique

34,7% des masses d'eau superficielles en **médiocre** état écologique

81% des masses d'eau superficielles du bassin Allier aval présentes des dégradations
Objectif retour au bon état des masses d'eau en 2027



5. ENJEUX PRINCIPAUX DU BASSIN VERSANT ALLIER AVAL

4 Thématiques	8 Enjeux	59 Dispositions/5 Prescriptions/ 3 Règles
	Enjeu 1 «Mettre en place une gouvernance et une animation adaptées aux ambitions du SAGE et à son périmètre »	8
Gestion quantitative de la ressource	Enjeu 2 «Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme»	8
	Enjeu 3 «Vivre avec/à coté de la rivière en cas de crues»	6
Gestion qualitative de la ressource	Enjeu 4 «Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin versant»	5 avec 1 prescription vis-à-vis des IOTA et les Schémas Départementaux des Carrières
	Enjeu 5 «Restaurer les masses d'eau dégradées afin d'atteindre le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau »	21 avec 1 prescription vis-à-vis des IOTA 2 règles visant à limiter la création et l'impact des plans d'eau
	Enjeu 6 «Empêcher la dégradation, préserver voire restaurer les têtes de bassin versant »	2
Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques	Enjeu 7 «Maintenir les biotopes et la biodiversité»	9 dont 1 prescription vis-à-vis des documents d'urbanisme
Dynamique fluviale	Enjeu 8 «Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs»	5 dont 2 prescriptions dont 1 vis-à-vis des documents d'urbanisme, 1 vis-à-vis des autorisations temporaires dans le DPF de l'Allier 1 règle visant à préserver l'espace de mobilité optimal de l'Allier



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est outil de référence dans la politique de l'eau, un document de planification prospective et réglementaire, approuvé par arrêté préfectoral

- Il vise la recherche **d'un équilibre durable entre satisfaction des usages et préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques**
- **Une opportunité de travailler et de partager avec les acteurs du territoire** afin de déterminer **les enjeux locaux** et de les faire valoir
- Les enjeux locaux sont traduits en **objectifs généraux d'utilisation**, de mise en valeur et de protection qualitative et quantitative des ressources en eau et milieux associés puis par des **mesures adaptées et chiffrées**.



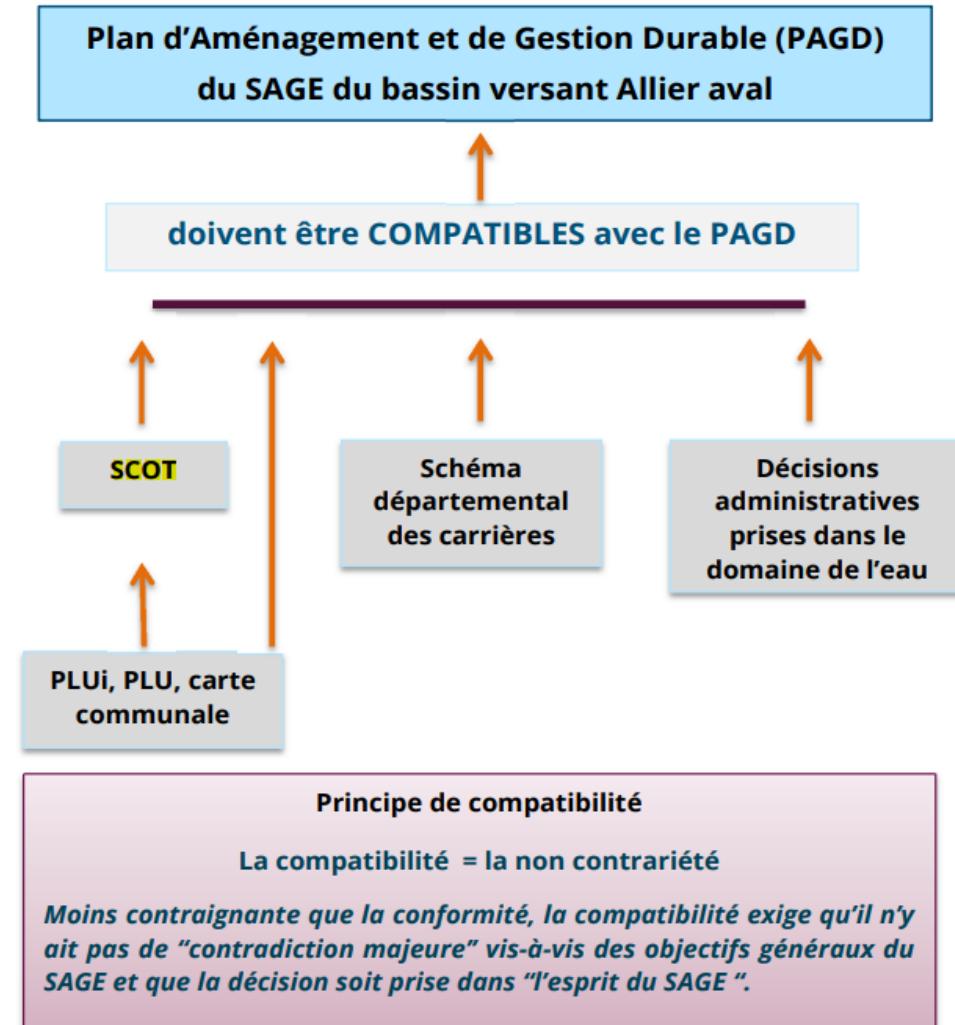
Site internet: <https://sage-allier-aval.fr/>

Cartes interactives: état des lieux des masses d'eau superficielles, suivis qualité des cours d'eau, débits à temps réels et réseau ONDE: <https://www.eptb-loire.fr/Cartographie/html/allier-aval/sommaire.html>

2. RELATIONS ENTRE LE SCOT ET CES DÉMARCHES

PORTÉE JURIDIQUE DES DISPOSITIONS DU PAGD DU SAGE ALLIER AVAL

Le principe de comptabilité est rappelé dans le schéma ci-dessous :



Délais de mise en compatibilité

Les décisions prises dans le domaine de l'eau sur le territoire du SAGE par les autorités administratives devront être compatibles avec le SAGE selon les délais et conditions indiqués dans les différentes dispositions de ce présent PAGD.

Dans le cas de décisions prises antérieurement à l'approbation du SAGE et en fonction des possibilités laissées par le cadre réglementaire, les autorités administratives auront 3 ans pour rendre compatibles ces décisions avec le SAGE, notamment dans le cadre du renouvellement des autorisations.

Les délais de mise en compatibilité sont légalement fixés à 3 ans si nécessaire pour les documents d'urbanisme (SCOT, en l'absence de SCOT : PLU, PLUi, carte communale - article L.111-1-1 du Code de l'urbanisme) et le schéma départemental des carrières (article L. 515-3 du Code de l'Environnement).

PORTEE JURIDIQUE DES DISPOSITIONS DU PAGD DU SAGE ALLIER AVAL

« Pour simplifier la lisibilité des compétences et de la gouvernance dans le domaine de l'eau, la CLE a décidé quand il existait des outils de protection plus performants que le SAGE pour résoudre les problématiques révélés lors du diagnostic, d'afficher une ambition moindre sur ces enjeux. Les enjeux concernés sont [...] l'aménagement des territoires (SRCE, SCOT, PLU). Ainsi, pour ces enjeux, **la CLE recommande une prise en compte des objectifs du SAGE et une coordination dans les gouvernances et l'élaboration des actions.** [...] »

La stratégie retenue par la CLE est ambitieuse sur les enjeux où l'outil SAGE apporte une réelle plus-value par rapport aux dispositifs existants : **les enjeux de préservation et restauration de la quantité et qualité des ressources en eau et des milieux aquatiques** notamment celle de la nappe alluviale et des têtes de bassin versant et la restauration de la dynamique fluviale de l'Allier. »

OBJECTIFS ET DISPOSITIONS À RETENIR DU PAGD EN LIEN AVEC LES SCOT

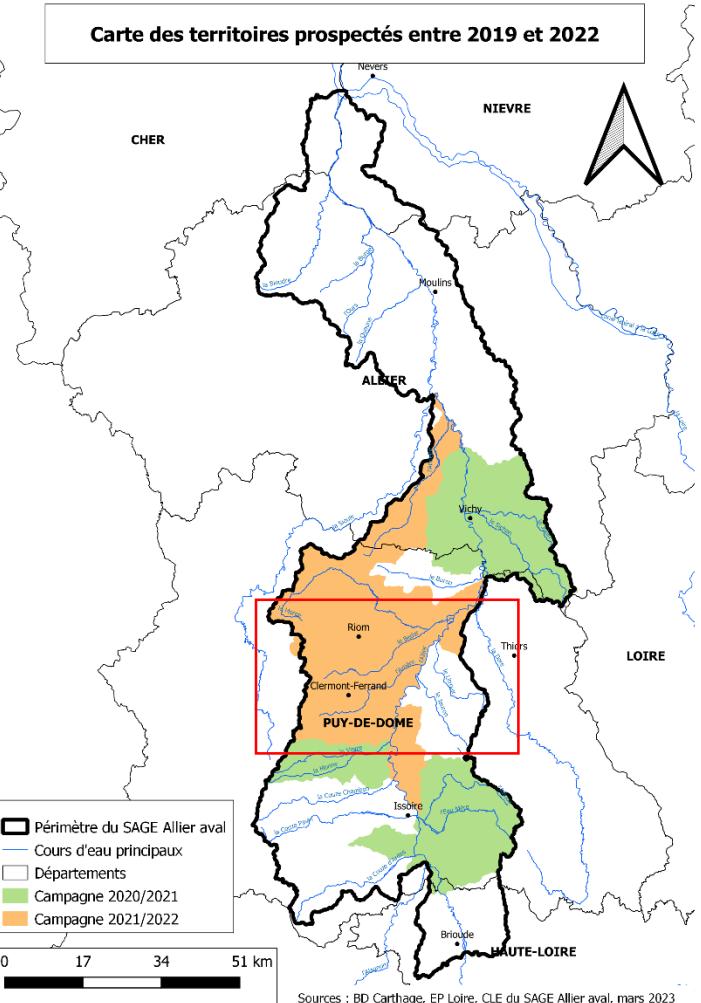
Objectif	Disposition	Contenu
2.4 : Economiser l'eau p.178	2.4.1 : réduire les besoins en eau des collectivités, de leurs établissements publics et de la population	<p>2. Une réduction des besoins en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Meilleure prise en compte de la ressource en eau et des milieux aquatiques lors de la révision ou de l'élaboration de documents d'urbanisme, - Préconisation dans les orientations d'aménagement et le plan d'aménagement et de développement durable (PADD) des documents d'urbanisme (SCOT, PLU) pour favoriser la mise en place d'équipements destinés à la récupération et la réutilisation des eaux pluviales, - Limitation des besoins domestiques dans les bâtiments et dans les habitations, économies d'eau au niveau des espaces publics, voiries et jardins.
7.4 : Assurer la gestion et la protection des zones humides p.324	7.4.1 : protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme et favoriser leur intégration dans les projets	<p>Les documents d'urbanisme locaux (SCOT, PLU en l'absence de SCOT, carte communale) doivent ainsi être compatibles ou rendus compatibles si nécessaire avec l'objectif de préservation de l'ensemble des zones humides.</p>
8.1 : Préserver la dynamique fluviale de l'Allier de dégradations supplémentaires p.337	8.1.1 : préserver l'espace de mobilité optimal de l'Allier par l'aménagement du territoire	<p>Les documents d'urbanisme locaux (SCOT, PLU en l'absence de SCOT, carte communale) doivent être compatibles ou rendus compatibles si nécessaire avec l'objectif de préservation de l'intégralité de l'espace de mobilité optimal.</p>

DONNÉES UTILES POUR LA RÉVISION DU SCOT

Autres études en cours réalisées par la CLE:

- Inventaires des zones humides:
 - Réalisé pour les affluents en rive gauche de l'Allier
 - Programmés 2026-2027 sur le Litroux Jauron
- Schéma de gestion de l'espace de mobilité de l'Allier

Une révision du SAGE pourra être programmée en 2027-2028 => Actualisation du diagnostic du bassin Allier aval – Bilan de la mise en œuvre – prise en compte du SDAGE Loire Bretagne 2027-2032.



SAGE, PTGE ET ÉTUDE HMUC

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Outil de planification fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau

Déclinaison opérationnelle,
volet quantitatif

Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

Outil opérationnel de gestion quantitative, intégration du volet Climat

Alimente, volet connaissances

Etude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC)

Etude de connaissances sur l'état quantitatif des ressources en eau actuelles et à venir

SAGE, PTGE ET ÉTUDE HMUC

SAGE Allier aval Approuvé en novembre 2015

Enjeu « Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme

Diagnostic sur la gestion quantitative des ressources en eau

Détermination des volumes prélevables - répartition dans le temps et dans l'espace

Phase 5 : Stratégie du SAGE pour une gestion durable quantitative des ressources en eau (objectifs généraux – disposition de mise en compatibilité – règlement)

Etude technique HMUC

Phase 1 : état des lieux – prélevements et ressource

Phase 2 : diagnostic

Phase 3 : analyse prospective

Phase 4 : quantification des débits cibles et volumes potentiellement mobilisables

Analyse de la situation actuelle et prospective avec les effets du changement climatique pour des années moyennes et l'année statistique avec des débits bas revenant tous les 5 ans (année sèche quinquennale). Pas de projection concernant les situations de crises ou extrêmes.

Démarche territoriale PTGE

Phase 1 : diagnostic PTGE

Phase 2 : grands axes du projet de territoire → élaboration du programme d'actions

Co-construction de scénarios

Phase 3 : analyse et choix du programme d'actions final

Articulation du PTGE Allier aval et de l'étude HMUC Allier

SAGE (/HMUC)

1. Définition des VPM et DOE

VPM Volume potentiellement mobilisable – DOE Débit d'objectif d'étiage

SAGE / PTGE

2. Définition de la stratégie globale

SAGE / PTGE

3. Définition des VP • Par usages • Par période

Définition des objectifs d'une gestion équilibrée des ressources en eau
DOE/VPM (respect du bon état écologique des eaux)



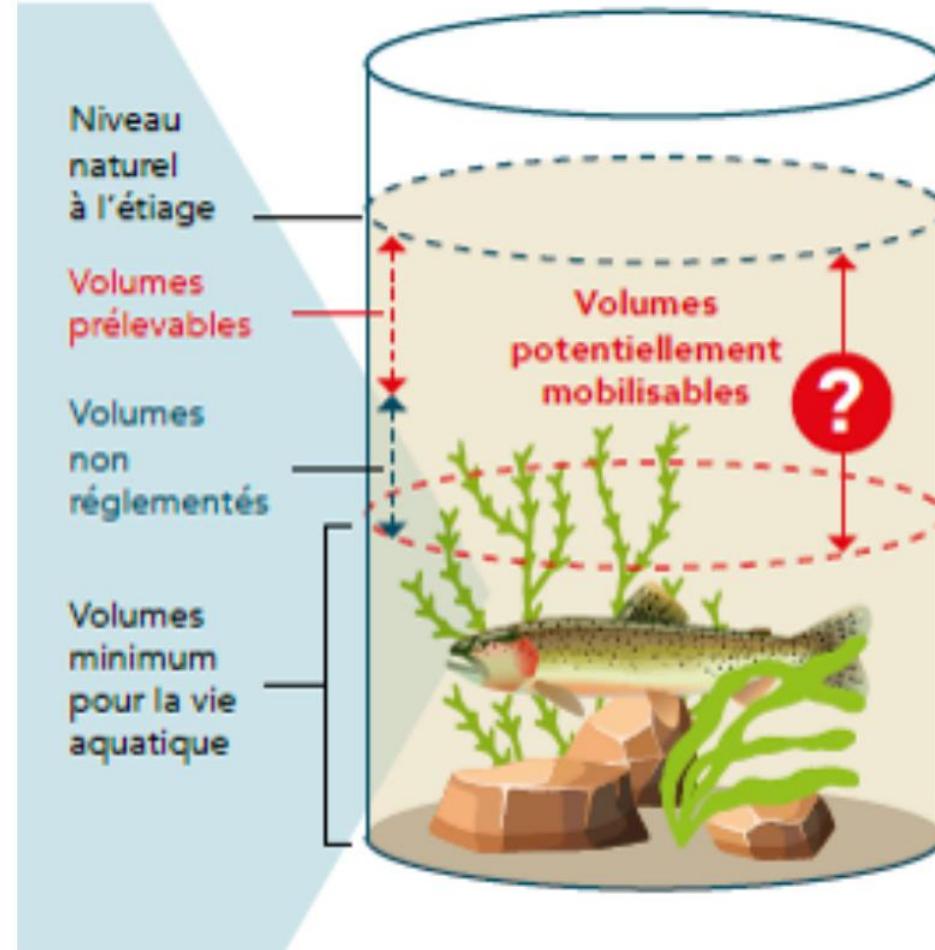
Aspects socio-économiques

Co-construction d'une stratégie globale de territoire intégrant les éléments HMUC et la vision politique du territoire



Scénarios d'actions

SAGE : PAGD/règlement
PTGE : programme d'actions



ÉCHÉANCES ET CALENDRIER

Sur les affluents de l'Allier :

- **Mi- 2026** : finalisation étude HMUC Allier (définition de débits-cibles et VPM + pré-stratégies **sur les affluents**)
- **Fin 2027** : finalisation programme d'actions PTGE Allier aval dont répartition des volumes prélevables par usages

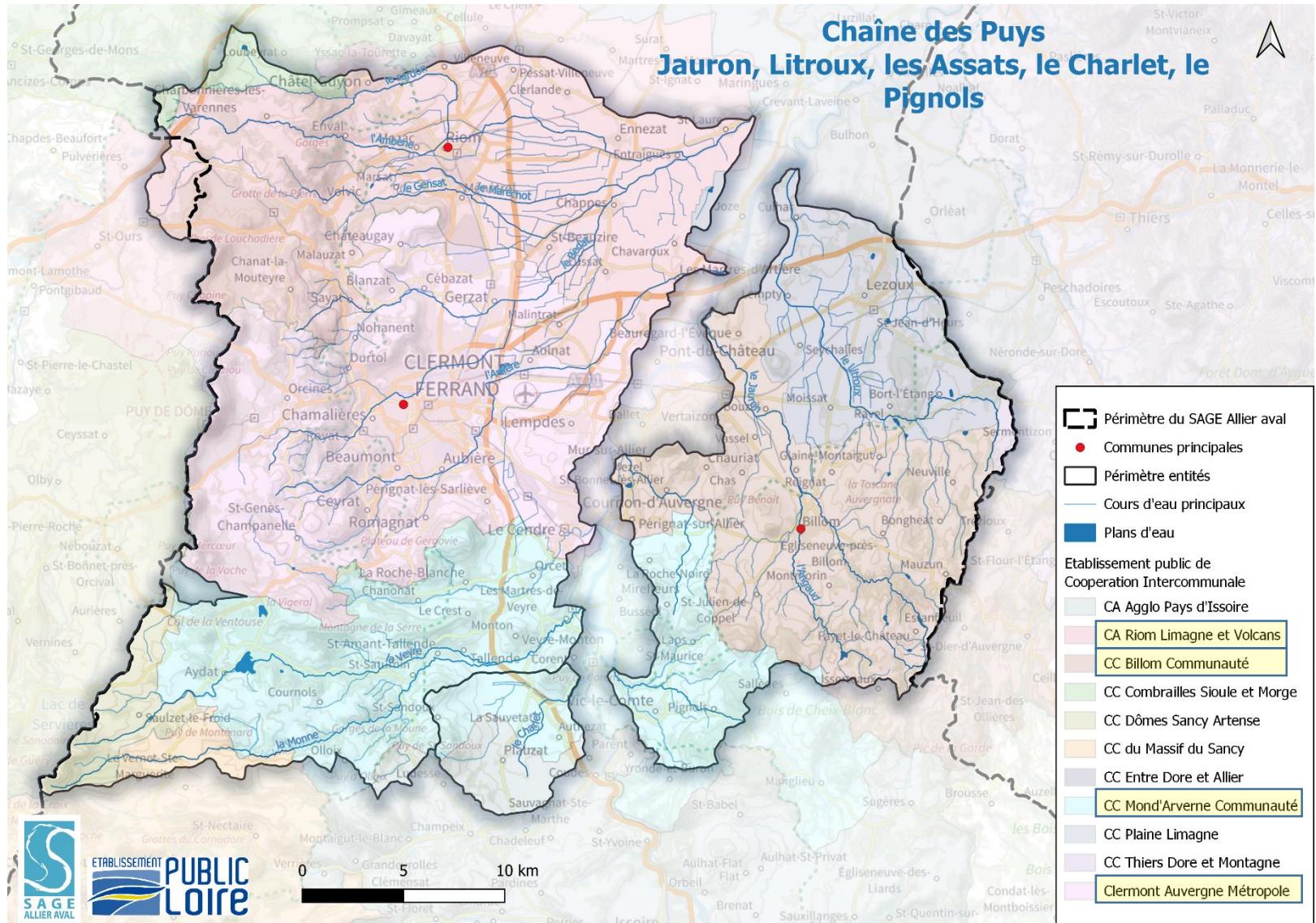
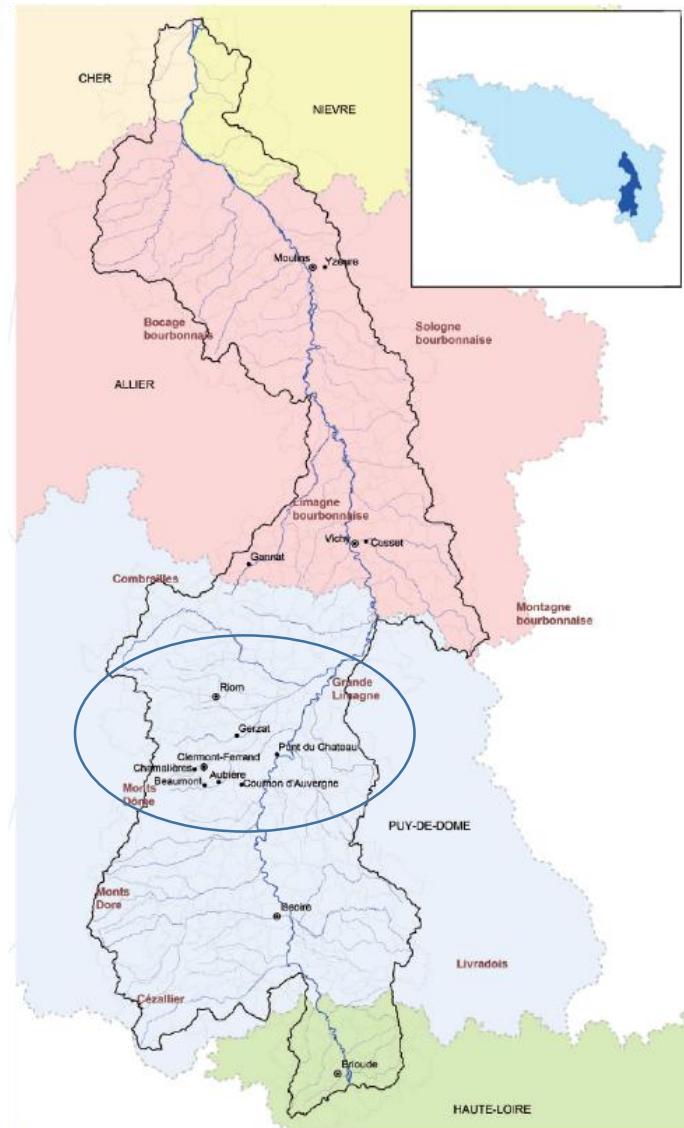
Sur l'axe Allier :

- **Fin 2027** : finalisation des mesures complémentaires sur **l'axe Allier**, portée par l'AELB (Définition débits cibles et VPM sur l'axe Allier + stratégie sur l'ensemble du bassin Allier aval)
- **Fin 2028** : finalisation programme d'actions PTGE Allier aval dont répartition des volumes prélevables par usages

3. QUELQUES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE HMUC SUR LE TERRITOIRE DU GRAND CLERMONT

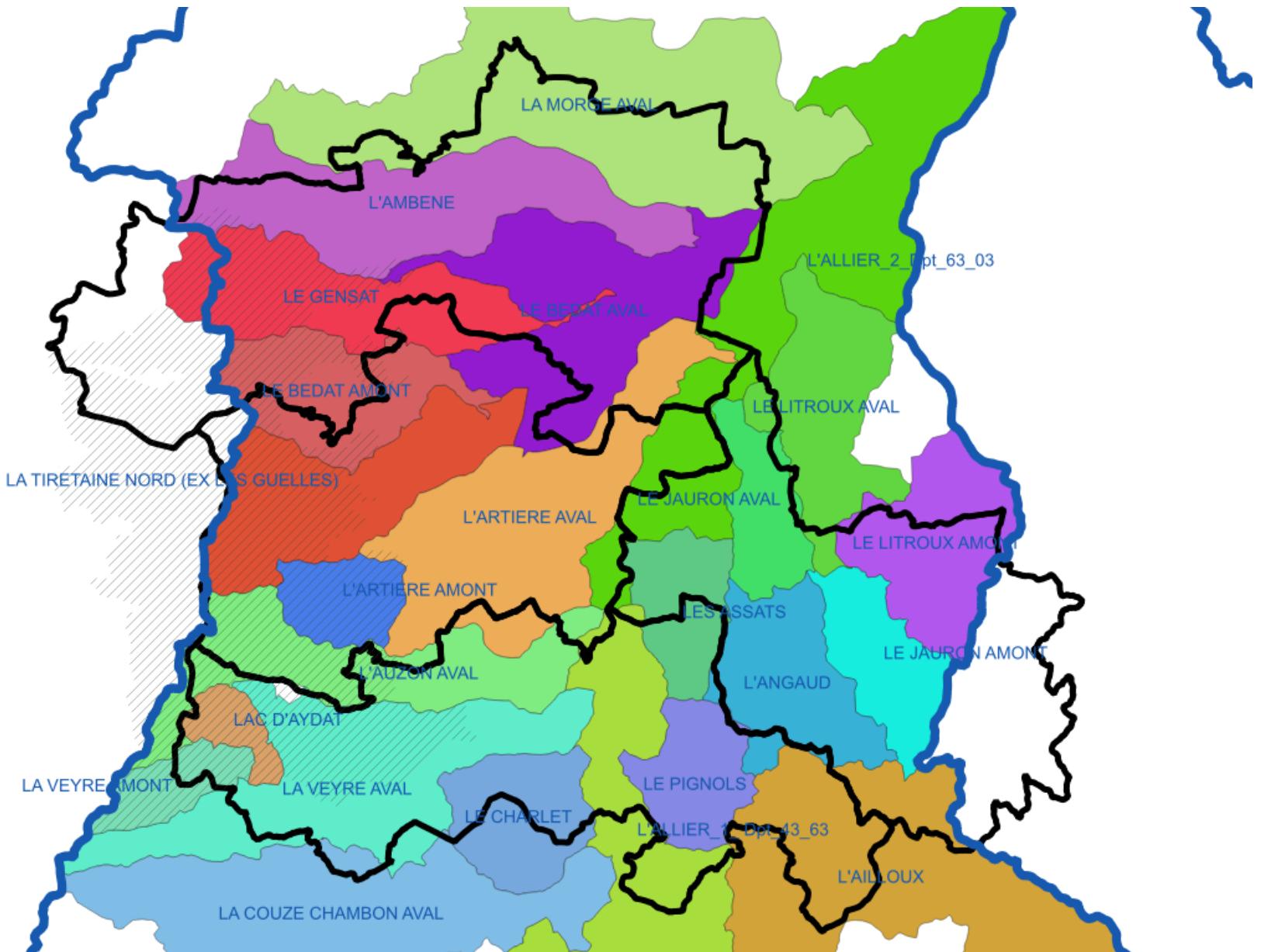
SAGE
ALLIER AVAL

TERRITOIRES HMUC ET TERRITOIRE GRAND CLERMONT



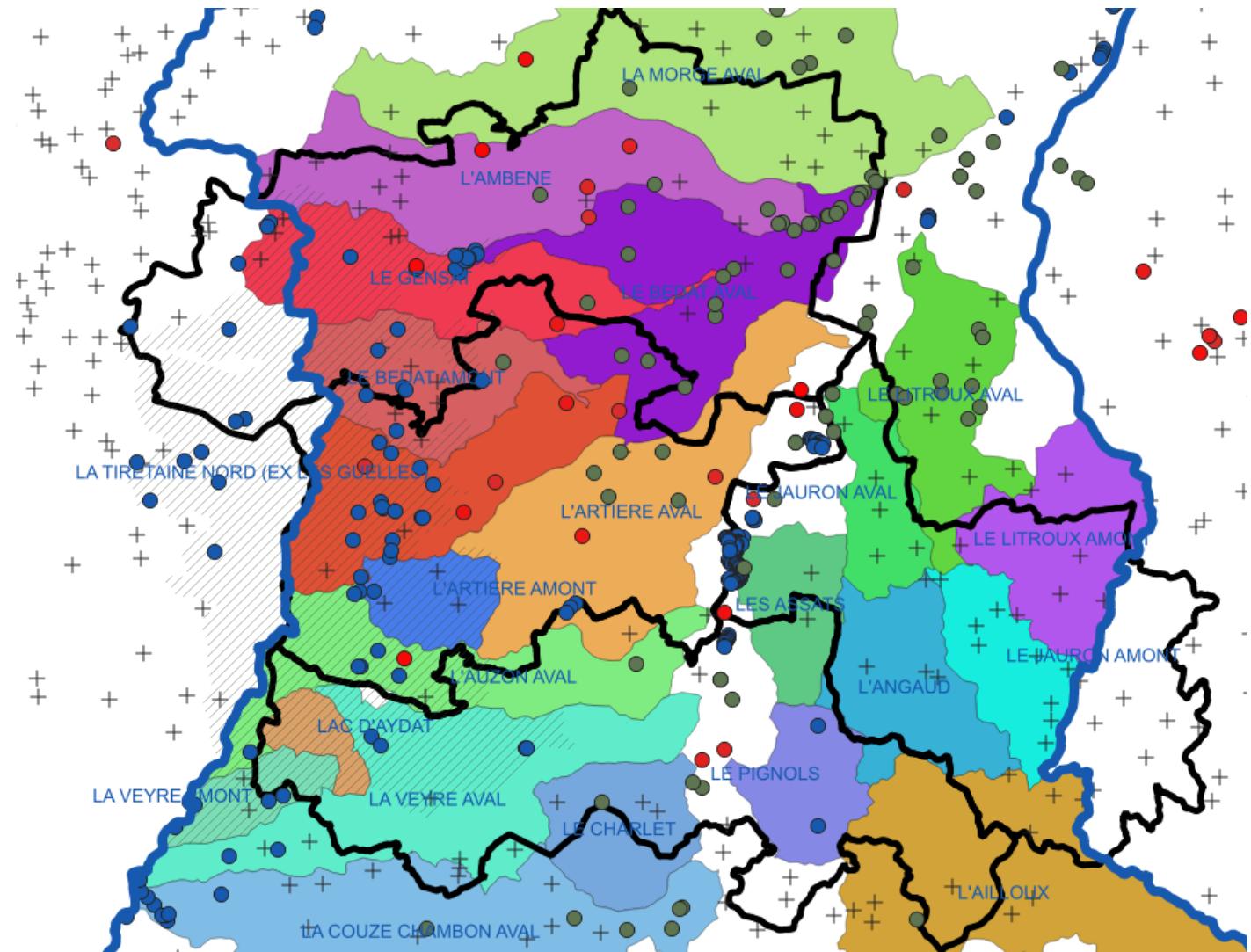
**23 masses d'eau
superficielles** dont 2 lacs
naturels

**Formations géologiques
complexes:** volcanisme,
alluvions, complexe argilo-
sableux du bassin de la
Limagne

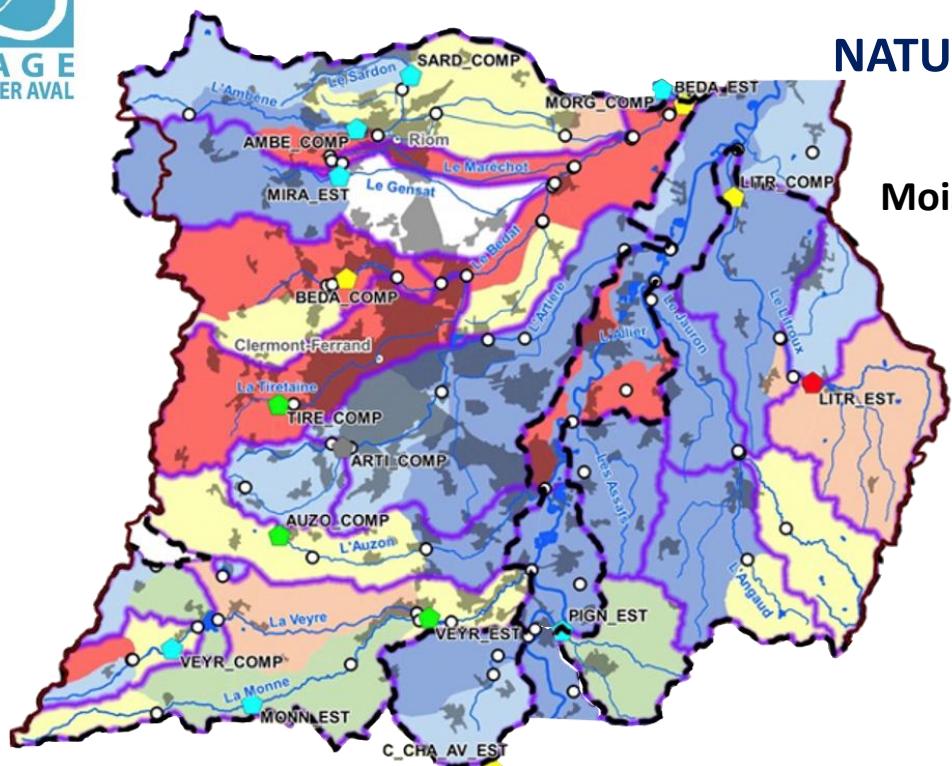


1^{ère} phase de l'étude HMUC :

Etat des lieux des ressources en eau, des prélèvements réglementaires (Alimentation en eau potable, irrigation, industriels avec leurs propres prélèvements) et diffus dits non réglementaires (élevage et plans d'eau) et des rejets

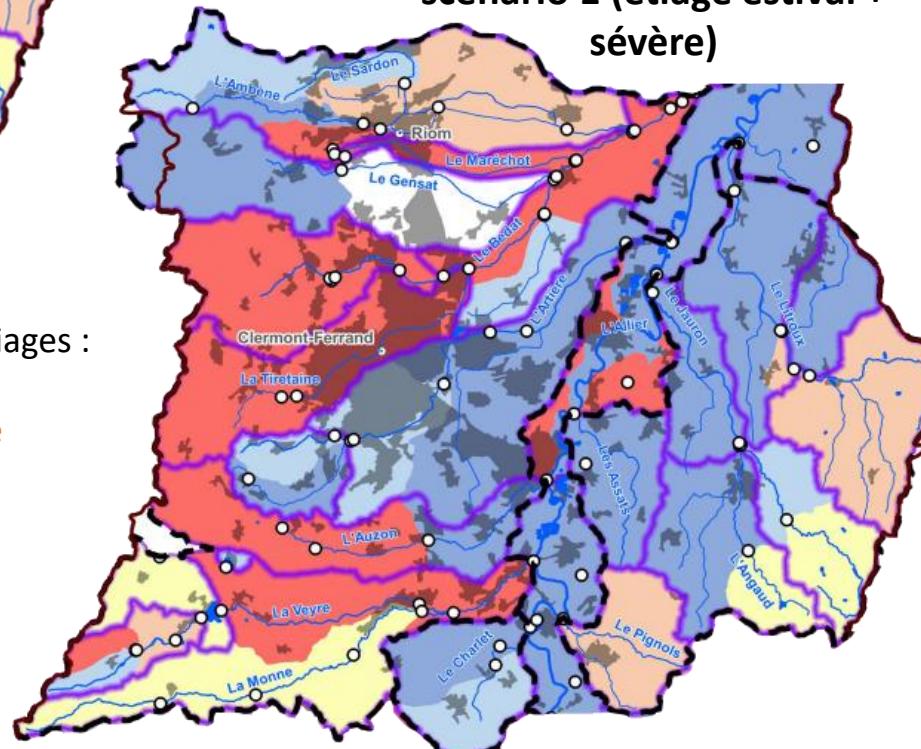


TAUX D'INFLUENCE HYDROLOGIQUE ET SUR LE FONCTIONNEMENT DES MILIEUX NATURELS AUX POINTS DE CALCUL DE L'ÉTUDE HMUC ALLIER



Mois sec année sèche actuel

Mois sec année sèche 2050,
scénario 1 (étiage estival +
sévère)



Sévérité naturelle étiages :
Chaîne des Puys
- Majoritairement « faible »
- L'Artière de Ceyrat à l'Allier
« intermédiaire »
- Lac de la Cassière et le
Gensat « forte »

Sévérité naturelle étiages :
Litroux Jauron :
Intermédiaire à forte

TAUX D'INFLUENCE

○ Point de calcul

Pour faciliter la lecture
représentation au tronçon dans
lequel se situe le point de calcul

< -40 %
Entre -20 et -40 %
Entre -10 et -20 %
Entre -5 et -10 %
Entre +5 et -5 %
> +5 %

STATION MICROHABITATS

Taux d'impact SPU au QMNA5

Très faible (+15% à -5%)
Faible (-5% à 10%)
Modéré (-10% à -20%)
Fort (-20% à -40%)
Très fort (-40% à -100%)
Débit mensuel en dehors du domaine de validité du modèle

EVOLUTION DES BESOINS ET PRÉLÈVEMENTS AEP

Tendance à la hausse de la population :

- Croissance passée de +0,7% par an (Chaîne des Puys) à +1% (Litroux Jauron)
- Solde naturel positif et solde migratoire positif entre 2013 et 2019

Estimations liées au tourisme :

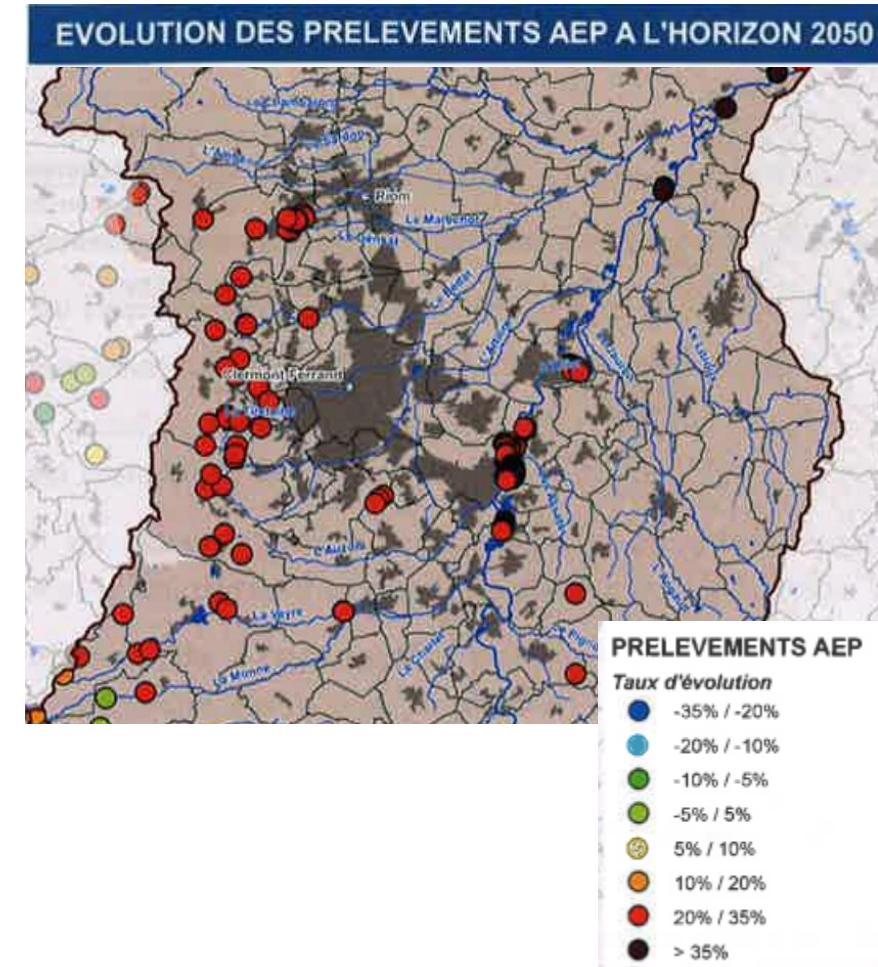
- Evolutions issues du SDAEP 63

Evolution des besoins des industries en AEP :

- *Hyp. globale retenue dans HMUC* : augm. besoin industriel similaire à celle liée à l'évolution de la pop.

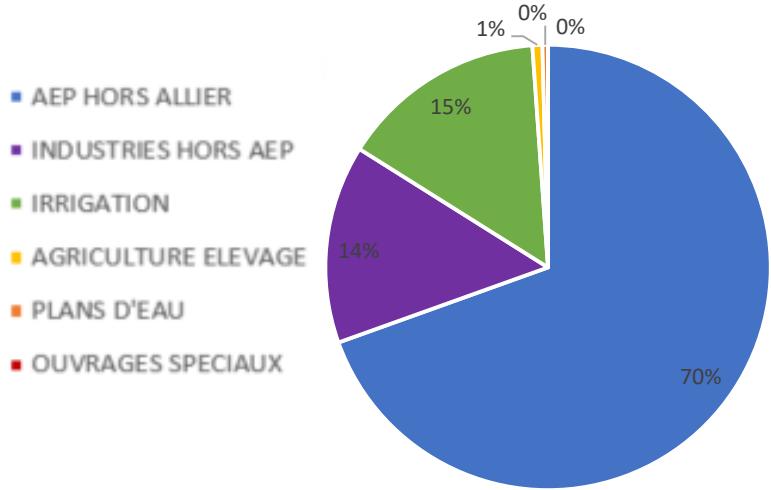
→ Evolution prélevements AEP correspondants :

+21% à l'horizon 2050 par rapport à ce qui est prélevé sur le territoire Litroux Jauron et +30% sur le territoire Chaîne des Puys

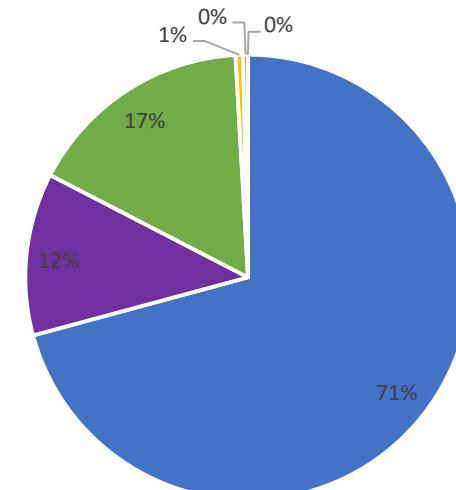


EVOLUTION DES RESSOURCES DISPONIBLES ET DES PRÉLÈVEMENTS GLOBAUX SUR LE TERRITOIRE

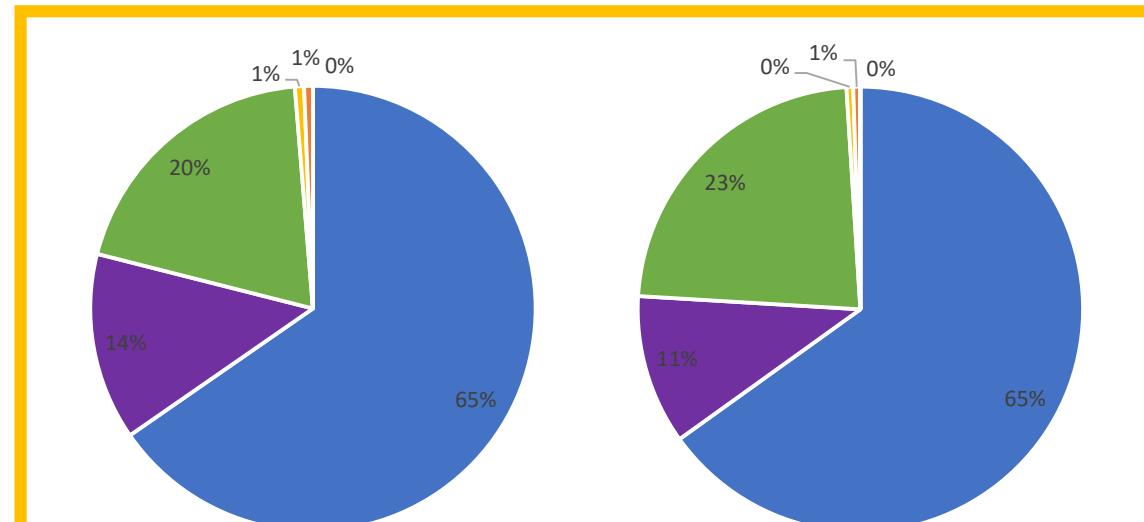
Chaîne des Puys	Année Moyenne			Année Sèche		
	VOLUME (en Mm3) - situation actuelle	VOLUME 2050 (en Mm3) – Scénario 1	Evolution situation actuelle / 2050	VOLUME (en Mm3) – situation actuelle	VOLUME 2050 (en Mm3) – Scénario 1	Evolution situation actuelle / 2050
RESSOURCES (env. 11% bassin AA act.)	147	143	-3%	113	96	-14%
PRÉLÈVEMENTS (env. 13% bassin AA)	21,2	27	+28%	22,5	29,4	+31%



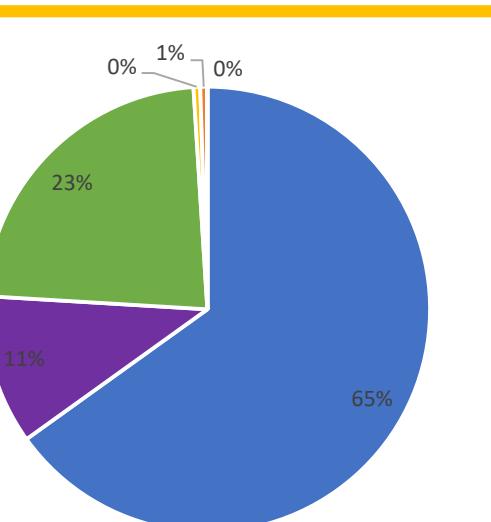
Répartition des prélevements actuels -
Année Moyenne



Répartition des prélevements 2050 -
Année Moyenne



Répartition des prélevements actuels -
Année Sèche

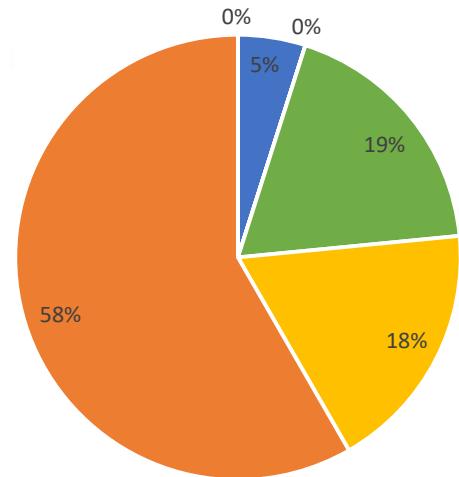


Répartition des prélevements 2050 -
Année Sèche

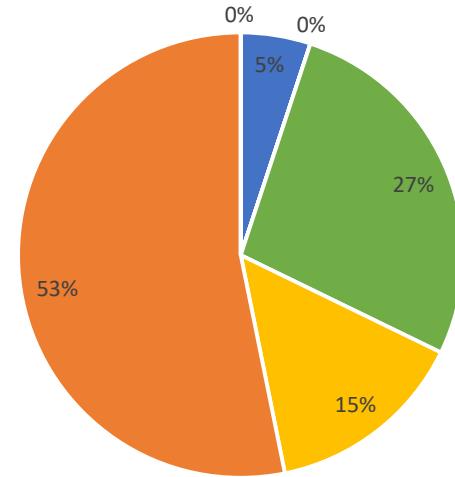
EVOLUTION DES RESSOURCES DISPONIBLES ET DES PRÉLÈVEMENTS GLOBAUX SUR LE TERRITOIRE

Litroux Jauron	Année Moyenne			Année Sèche		
	VOLUME (en Mm3) - situation actuelle	VOLUME 2050 (en Mm3) – Scénario 1	Evolution situation actuelle / 2050	VOLUME (en Mm3) – situation actuelle	VOLUME 2050 (en Mm3) – Scénario 1	Evolution situation actuelle / 2050
RESSOURCES (env. 4% bassin AA)	48	33	-31%	31	18	-42%
PRÉLÈVEMENTS (env. 0,5% bassin AA)	0,6	0,7	+17%	0,9	1	+11%

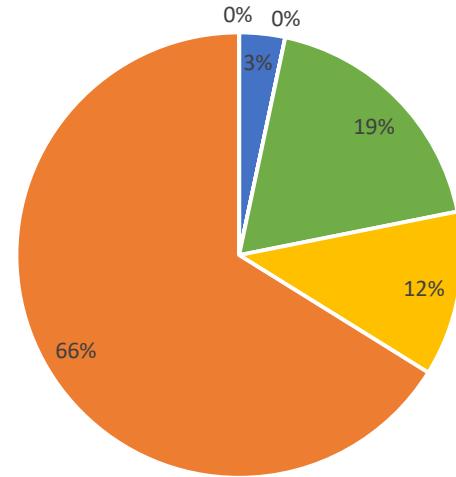
- AEP HORS ALLIER
- INDUSTRIES HORS AEP
- IRRIGATION
- AGRICULTURE ELEVAGE
- PLANS D'EAU
- OUVRAGES SPECIAUX



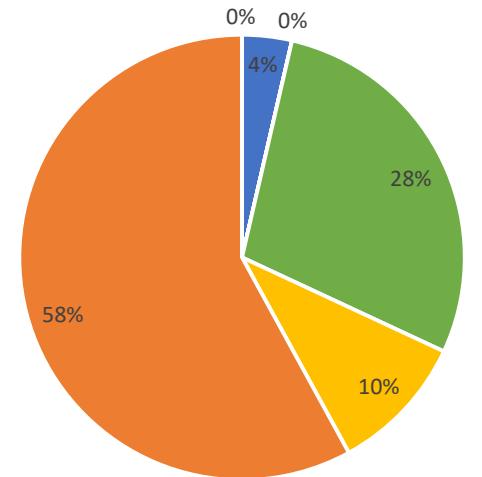
Répartition des prélevements actuels -
Année Moyenne



Répartition des prélevements 2050 -
Année Moyenne



Répartition des prélevements actuels -
Année Sèche

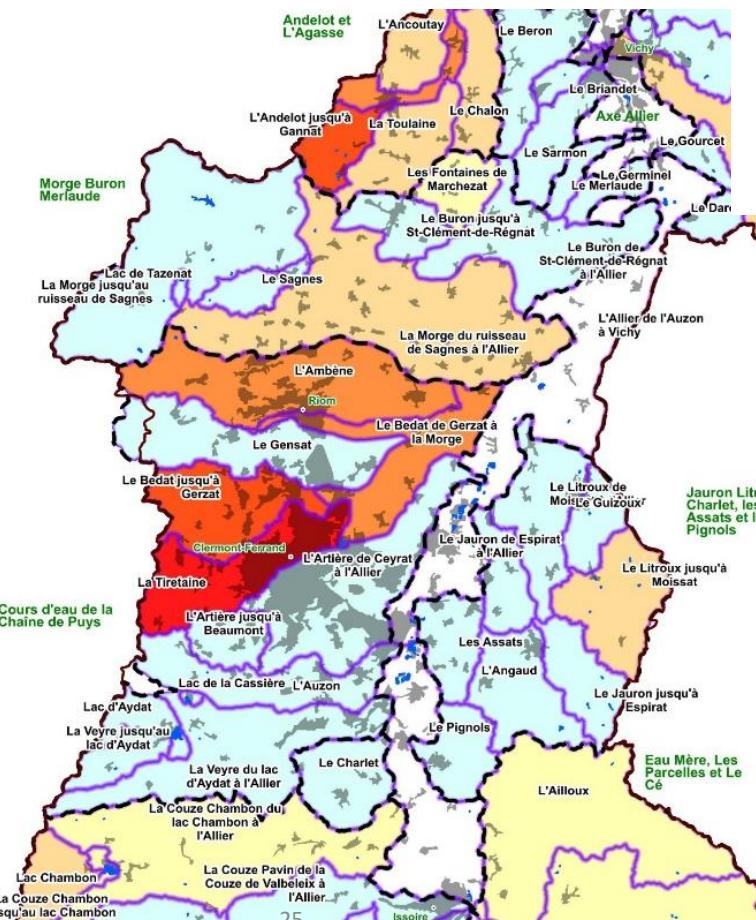


Répartition des prélevements 2050 -
Année Sèche

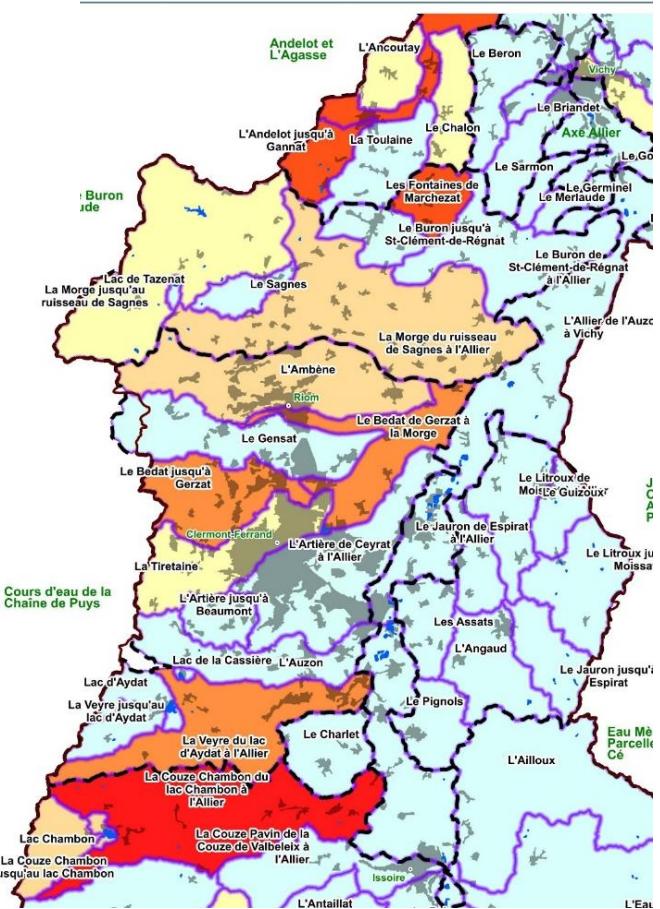
... Pour garder les mêmes débits dans les cours d'eau, les VPM sont réduits de 30 à 80% (saison étiage) suivant les masses d'eau et les scénarios d'évolution des débits naturels

ETIAGE DC1

SITUATION ACTUELLE



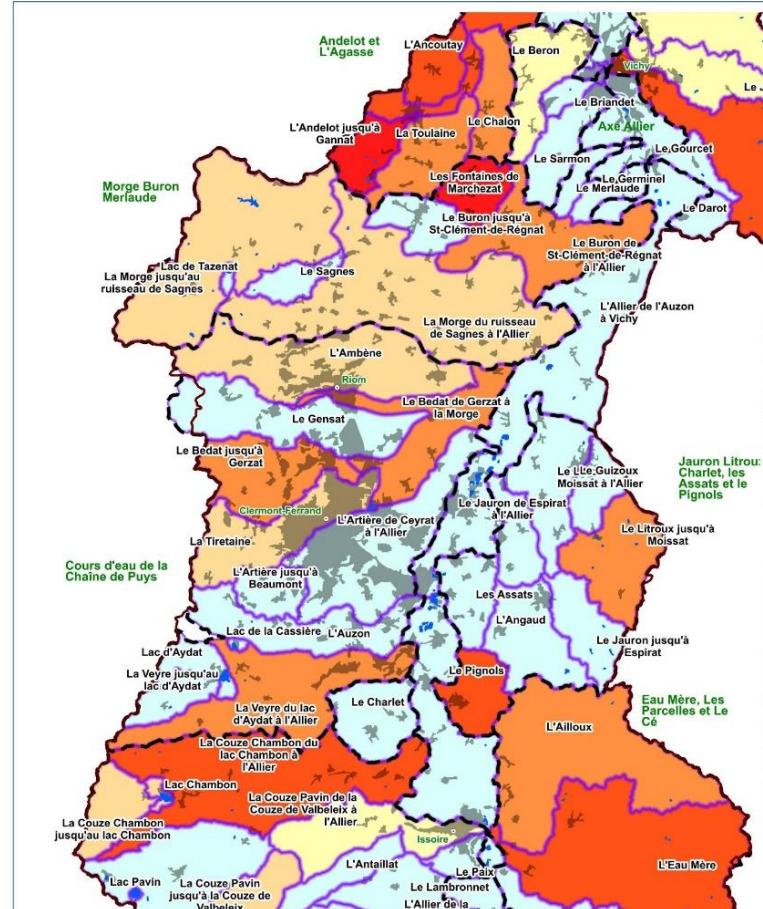
Scénario de ressource n°2



Comparaison mensuelle des volumes nets prélevés actuellement les volumes potentiellement mobilisables garantissant le bon fonctionnement du milieu

HORIZON FUTUR (2030)

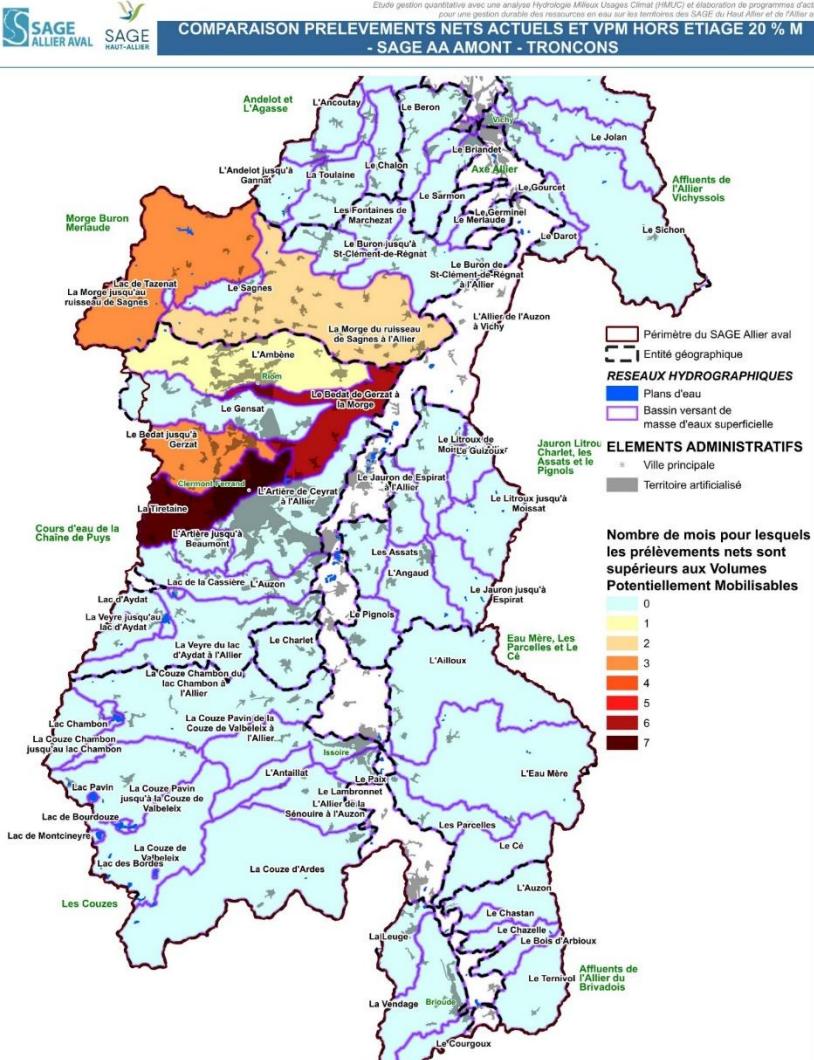
Scénario de ressource n°1



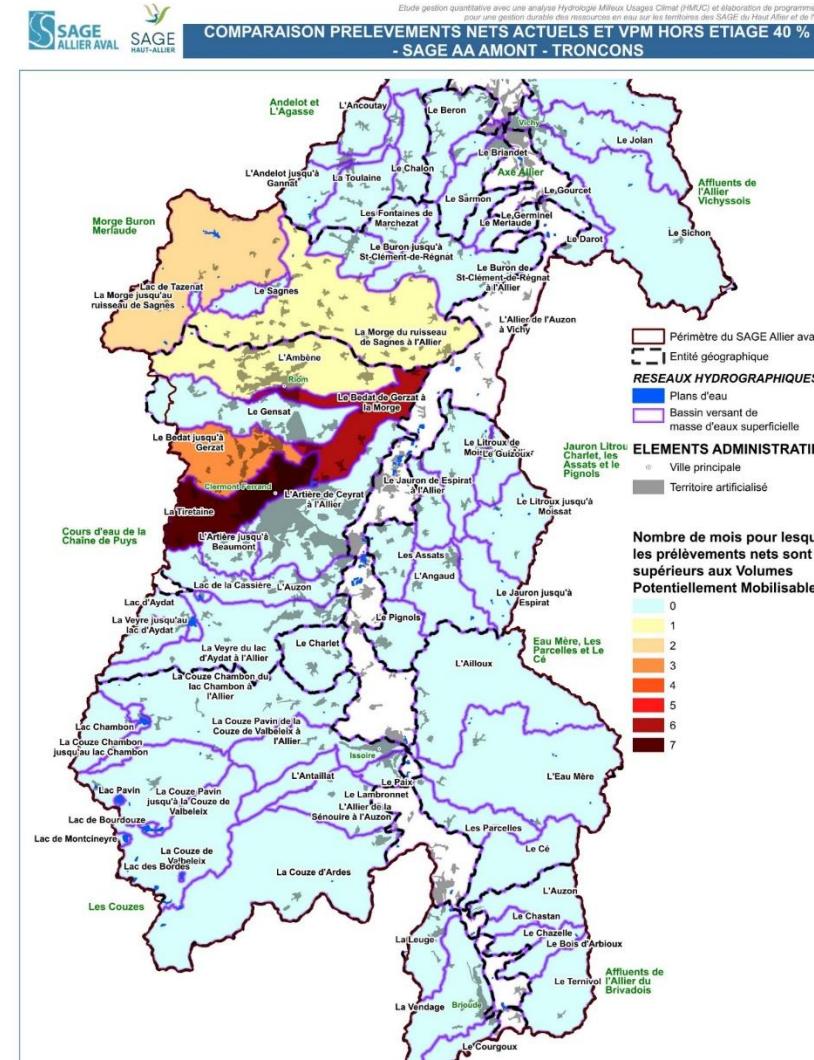
Comparaison mensuelle des volumes nets prélevés actuellement les volumes potentiellement mobilisables garantissant le bon fonctionnement du milieu

20%M si $Qr > Mses$

HORS ETIAGE

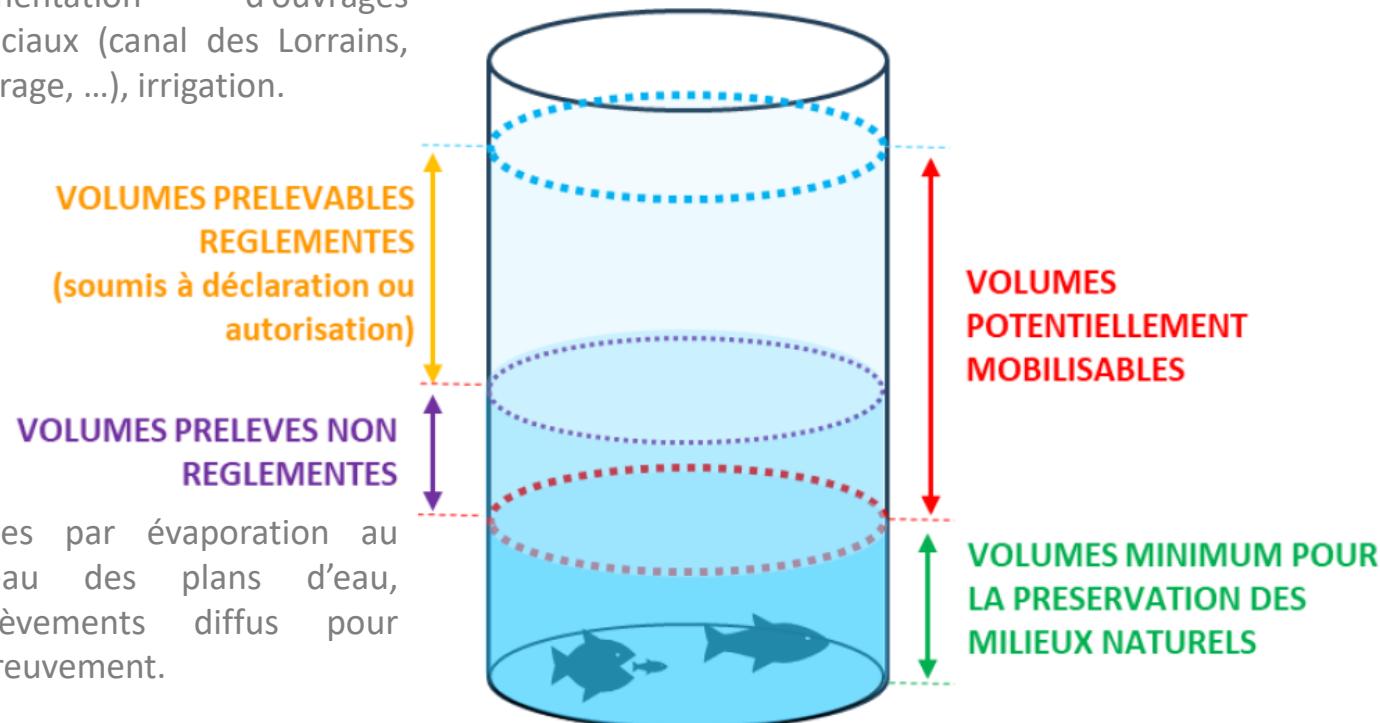


40%M si $Qr > Mses$



Définition des débits cibles et des volumes potentiellement mobilisables garantissant le bon fonctionnement du milieu

Production d'eau potable, prélèvements industriels, alimentation d'ouvrages spéciaux (canal des Lorrains, barrage, ...), irrigation.



Volumes prélevables réglementés : volumes « qui pourront être administrativement attribués à l'ensemble des usages réglementés existants ou à venir ».

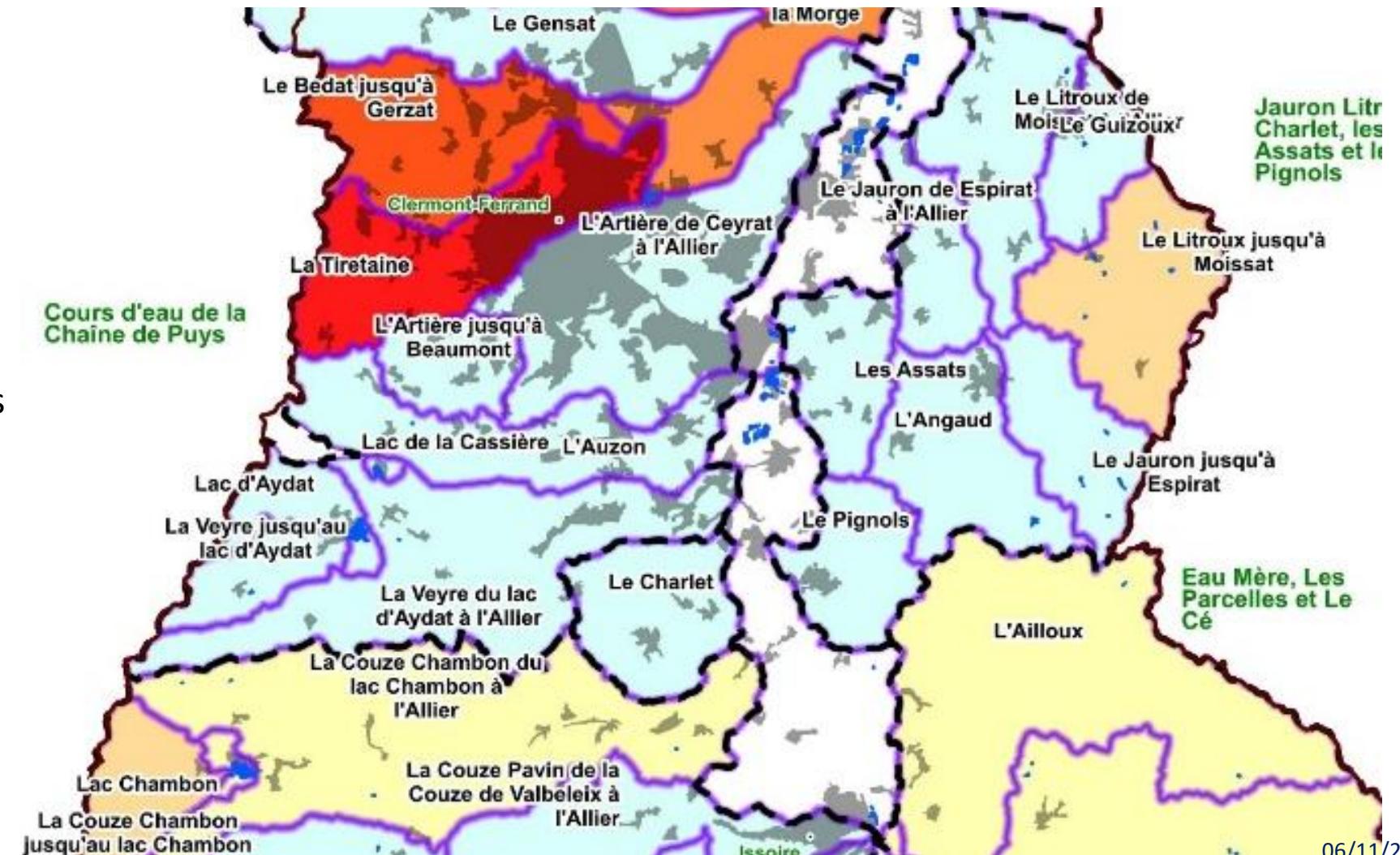
Choix politique: garantir les besoins des milieux en amont pour l'Artière, la Veyre, le Litroux le Jauron et sur tous les bassins de l'Auzon, le Charlet, les Assats le Pignols et la Couze Chambon

Pour l'Artière : nouvelle unité de gestion avec un point de calcul en amont de la station d'épuration des 3 rivières

Pour la Couze Chambon : unité de gestion = le bassin versant

Actuellement : les VPM choisis donnent la possibilité d'augmenter les prélèvements

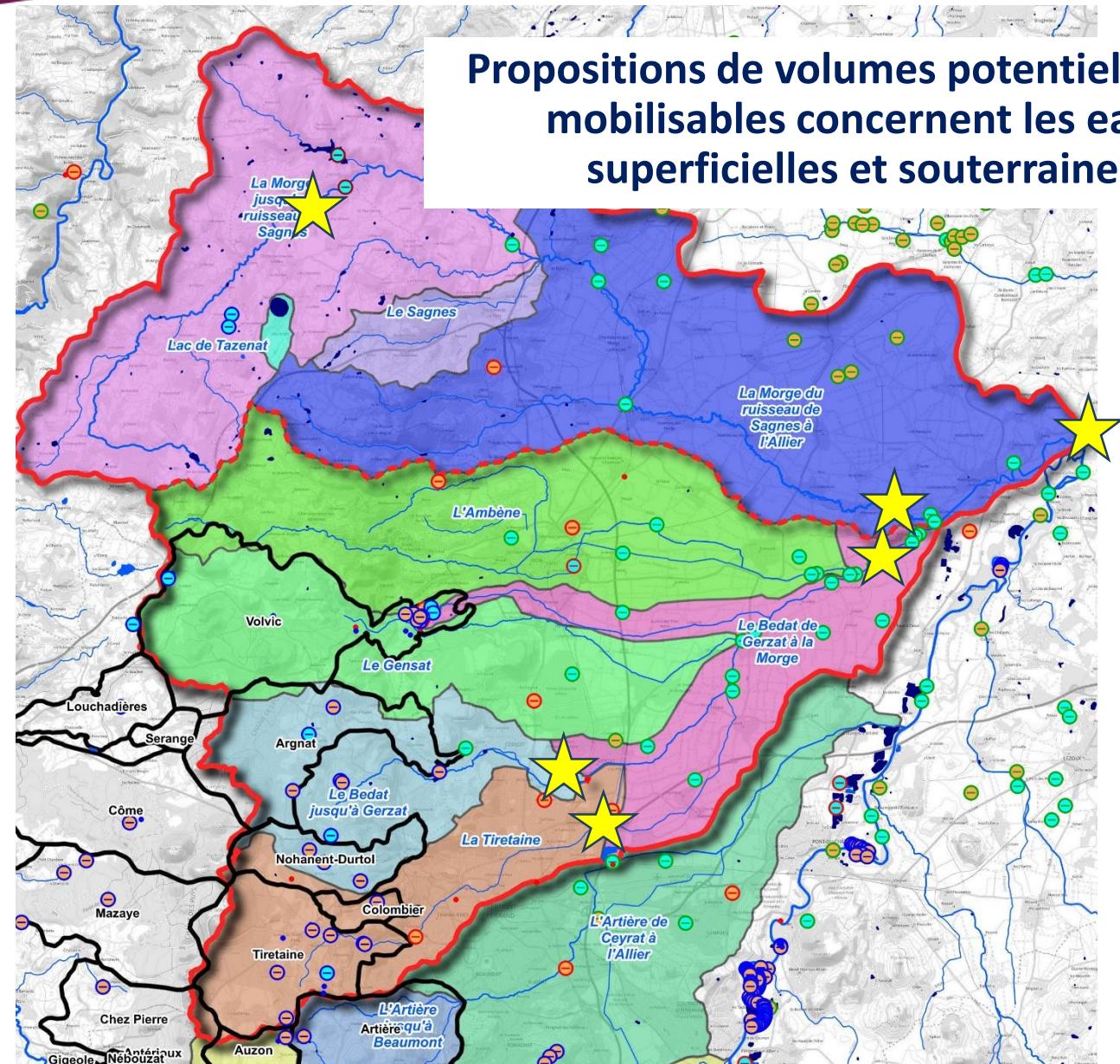
Propositions de volumes potentiellement mobilisables (VPM) concernent les eaux superficielles et souterraines



Morge

Choix politique: garantir les besoins actuels et prendre en compte le projet de réhausse du barrage de la Sep

Les VPM choisis ne donnent pas de possibilité d'augmenter les prélèvements



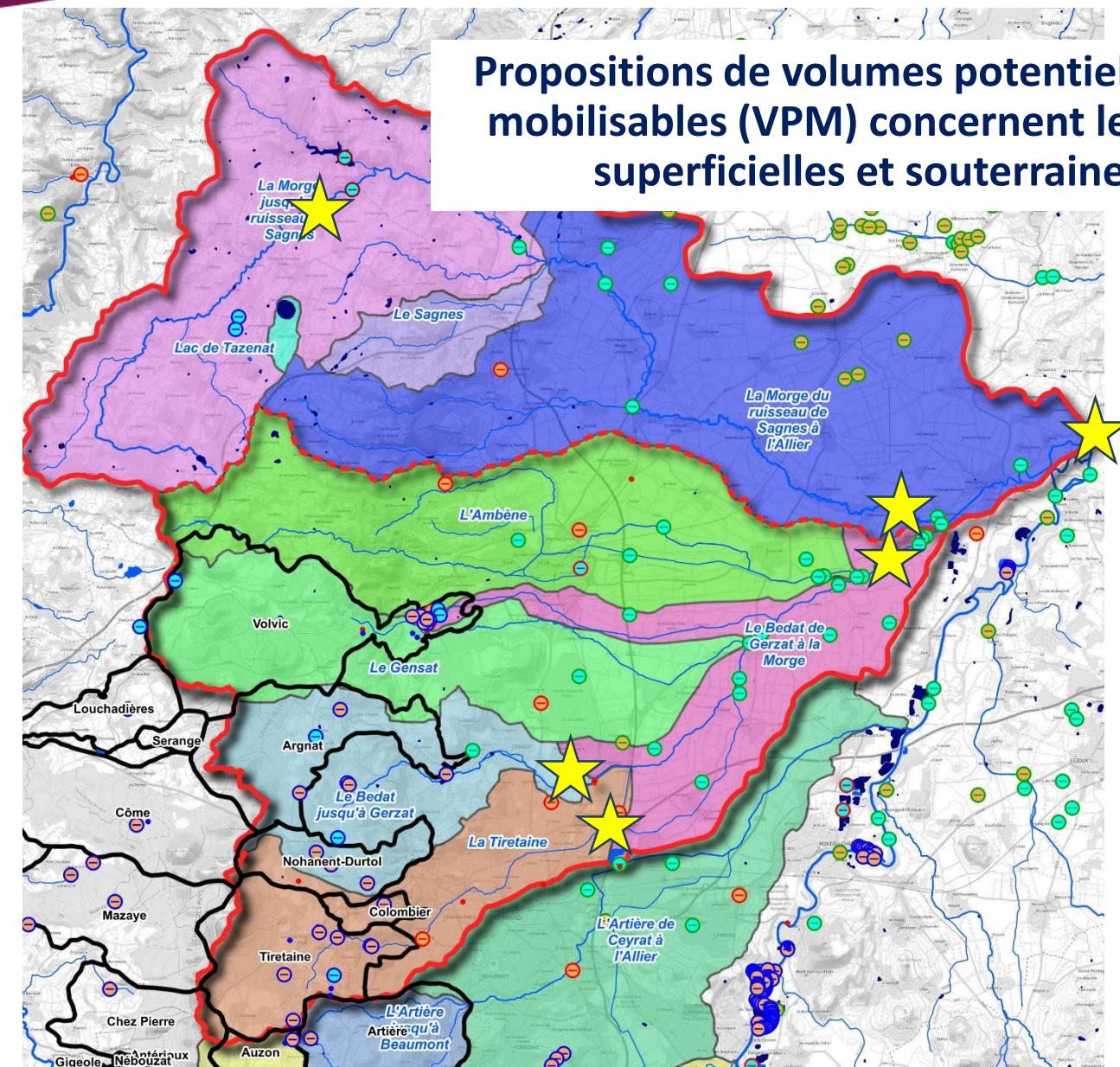
Tiretaine/Bedat amont

Choix politique: garantir les besoins actuels soit fixer le volume potentiellement mobilisable = volume prélevé actuellement

Les VPM choisis ne donnent pas de possibilité d'augmenter les prélèvements

avec mesures d'accompagnement

Amélioration du fonctionnement des cours d'eau et de la qualité des cours d'eau; augmenter l'efficience des prélèvements (diminuer l'impact sur les milieux) et réseaux; étude sur le fonctionnement des ressources volcaniques; étudier la possibilité de substituer les prélèvements sur ce secteur sur l'Allier voir autres ressources...



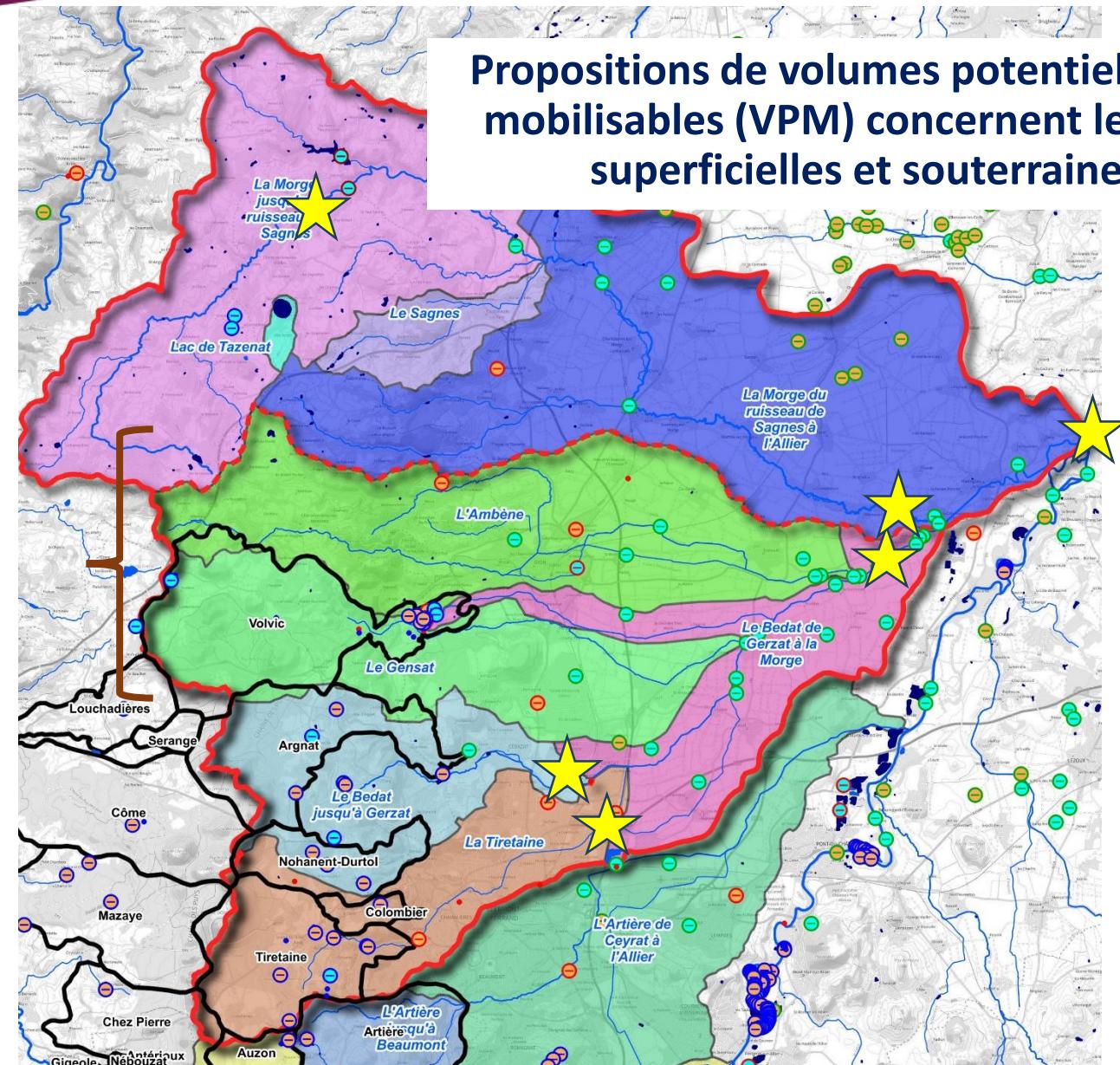
Gensat/Ambène /Bedat aval

Propositions techniques VPM qui seront présentées lors de l'atelier du 27 novembre

	Ecart hautes eaux en m ³ entre les VPM et les prélèvements actuels	Ecart basses eaux en m ³ entre les VPM et les prélèvements actuels	Marge /Réduction hautes eaux	Marge /Réduction basses eaux
Scénario 1	749731	-1771692	51,03%	-33,12%
Scénario 2	-161145	-3936976	-10,97%	-73,59%

avec mesures d'accompagnement à définir

Territoires prioritaires du PTGE



HMUC Allier : Application de la trajectoire de sobriété sur les prélèvements

Extrait du guide et recommandations méthodologiques du Bassin Loire Bretagne - Analyses Hydrologie-Milieux-Usages-Climat (HMUC) – AELB-DREAL de Bassin – OFB – septembre 2024

1.1.2.4. Trajectoire de sobriété du bassin Loire Bretagne

Pour protéger collectivement notre ressource en eau, le Président de la République a présenté, le 30 mars 2023, le plan d'actions pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, dit « Plan Eau ». Dans une logique de planification écologique, ce plan permet d'engager une gestion résiliente et sobre de la ressource afin de garantir de l'eau pour tous, de qualité, et des écosystèmes préservés. Il vise ainsi à répondre à trois enjeux majeurs correspondant aux trois axes du plan :

- organiser la sobriété des usages,
- optimiser la disponibilité de la ressource,
- préserver la qualité de l'eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels.

La sobriété est à envisager dans un contexte de changement climatique et d'augmentation des températures qui pourra impacter les différents usages. Dans ce contexte, le comité de bassin Loire-Bretagne du 13 décembre 2023 a fait sienne la trajectoire de sobriété nationale en l'intégrant au plan d'adaptation au changement climatique du bassin.

Considérant la couverture du bassin en démarche de Sage, le comité de bassin Loire-Bretagne demande à chaque commission locale de l'eau de « s'engager résolument sur la voie de la sobriété ».

L'instruction interministérielle du 1^{er} juillet 2024 relative à la mise en œuvre des mesures du Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau détaille les actions attendues et les échelles de mise en œuvre.

Extrait de l'instruction interministérielle du 1^{er} juillet 2024 relative à la mise en œuvre des mesures du Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau

Les préfets de département doivent ainsi veiller à ce que progressivement, et d'ici 2027, tous les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), notamment à l'occasion de leur révision, et tous les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) intègrent des trajectoires chiffrées des prélèvements, en phase avec les projections d'évolution des ressources pour leurs retours à l'équilibre quantitatif (mesure 10). Les réunions des missions interservices de l'eau et de la nature (MISEN) seront l'occasion de faire des points d'étape réguliers sur l'avancement de cette mesure.

Le Comité de bassin Loire Bretagne du 13 décembre 2023 demande à chaque Commission Locale de l'Eau de « s'engager résolument sur la voie de la sobriété »

HMUC Allier : Etapes à venir pour construire une stratégie

Affluents : juin 2026 - Axe Allier : 2027

Volumes potentiellement mobilisables (VPM)
Calculés en fonction des ressources naturelles actuelles



Volumes prélevables réglementaires
VPr

$$VPr = VPM + \text{rejets} - VPnr$$

Avec *VPnr* : Volumes prélevables non réglementés



Sur la période basses eaux



Sur la période hautes eaux
(hors basses eaux)

A construire la stratégie de gestion la gestion quantitative des ressources en eau
⇒ **Fixer des objectifs et un cadre**

1. **Gestion des prélèvements** réglementaires/non réglementaires avec l'application de la trajectoire de sobriété (fixation dans le règlement les valeurs de volumes prélevables , objectifs de mise en compatibilité...) + **mesures d'accompagnement**
2. **Connaissances** : ressources approfondissement des connaissances sur les ressources souterraines; suivis des débits et niveaux des ressources souterraines, suivis des prélèvements; rejets; plans d'eau; gestions des réseaux AEP; gouvernance...
3. ...

MERCI !

Contacts :

Animatrice du SAGE Allier aval : lucile.mazeau@eptb-loire.fr

Animatrice du PTGE Allier aval : maiwenn.rochard@eptb-loire.fr